



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250618_09

SOUTIEN POUR LA CÉLÉBRATION DES 250 ANS DU MUSÉE AMPÈRE

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 18 juin 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à GIVORS, salle Rosa Parks, 1 place de la Liberté sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, *Communes* : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), David THOMMÉGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITTORIO (Givors), Arnold STRUB (La Mulatière), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rilleux-La-Pape), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINÉ (Ternay).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
 Corinne SUBAÍ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ
 Michel CASTELLANO (Millery) donne pouvoir à Dominique REGNIER (Vourles)
 Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)
 René GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET
 Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
 Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération du comité syndical n°C_20220608_04 du 8 juin 2022 actant l'adhésion du SIGERLy à la Société des Amis de André-Marie Ampère (SAAMA) ;

Considérant que le SIGERLy a noué un partenariat avec la société des Amis d'André-Marie Ampère (SAAMA) en vue de prendre une part active à son rayonnement, contribuer à la diffusion des connaissances en matière d'électricité et valoriser les métiers liés ;

Considérant les actions de la SAAMA dans le domaine des énergies, le SIGERLy souhaite apporter son soutien pour la célébration des 250 ans du musée Ampère. A cette fin, le SIGERLy se propose de verser à la SAAMA une contribution exceptionnelle de 1 000 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

APPROUVE le principe du soutien du SIGERLy à la célébration des 250 ans du musée Ampère ;

APPROUVE le versement à la SAAMA d'une contribution exceptionnelle de 1 000 euros (mille euros) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

AUTORISE l'inscription de la dépense budgétaire afférente à cette contribution exceptionnelle fixée à 1 000 euros au budget 2025, nature 65748, fonction 758.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.